

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2016/2017

DELEGATION COMPETITIONS ET PRATIQUES SPORTIVES

CF BASKET 3X3

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX DU 3X3

ACTUALISATION

1. Uniformisation des couleurs de tournois FIBA / FFBB :
 - Les Opens centraux sont identifiés en Violet (au lieu de Brun) ;
 - Pour les U18 et toutes les catégories jeunes :
 - Tournoi central = vert
 - Tournoi qualificatif = jaune
 - Tournoi isolé = blanc
- } 3x3 FFBB Junior League
2. Mise à jour de la composition de la Commission 3x3 : intégration de Vice-Président (Comité Directeur des 4 et 5 novembre 2016) ;
 3. Définition de la saison 3x3 à la demande du Ministère des Sports : la compétition finale ayant lieu entre fin juillet et début août, la saison de 3x3 va du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.
Mise en adéquation entre la période de compétition et la validité de la licence : licence 3x3 saison du 1^{er} septembre au 1^{er} août ;
 4. Mise à jour de l'appellation de du service « Pratiques Sportives » ;

POINTS COMPLEMENTAIRES

1. Wild-cards : l'objectif est de permettre aux organisateurs d'inviter des équipes locales (H et/ou F) tout en préservant la place des Tournois Qualificatifs :
 - Les organisateurs des tournois centraux pourront délivrer deux wild-cards maximum ;
 - Une équipe ou un même joueur ne pourra bénéficier que d'une wild-card sur l'ensemble des tournois centraux au cours d'une même saison
2. Mise en place d'une procédure d'urgence pour toute réclamation concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipe sur l'Open de France :
 - Délai de dépôt de la réclamation : la veille de l'Open de France avant 22 heures ;
 - Procédure de dépôt de réclamation : par écrit (mail ou lettre) remis en mains propres contre décharges ;
 - Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la Commission Fédérale 3x3 ;
 - Réunion sur place immédiate ;
 - Décision à l'issue de la réunion notifiée et remise en mains propres contre décharge ;
 - Cette décision sera insusceptible de recours interne.

Synthèse CFR :

L'ensemble de ces modifications, actualisation et compléments, tend vers une harmonisation de notre réglementation fédérale et une adéquation de plus en plus importante avec la pratique.

Validation des principes par le Bureau Fédéral des 15 et 16 décembre 2016

Validation des textes par le Comité Directeur des 16 et 17 décembre 2017

REGLEMENTS GENERAUX DU 3x3

CHAPITRE I – L'ORGANISATION DU 3x3

Préambule

TITRE I – LES COMPETITIONS

Article 1 – Age des joueurs

Les Catégories

Article 2 – Forme et couleur de tournoi

- a) Le tournoi Isolé
- b) Le tournoi Qualificatif
- c) Le tournoi central
- d) L'open de France
- e) Les tournois internationaux
- f) Le classement des tournois multi-catégories

Article 3 – Le terrain de 3x3

Article 4 – Les animations et les concours

Article 5 – La billetterie

Article 6 – Droit d'image

TITRE II – L'ORGANISATION DES TOURNOIS

Article 7 – L'organisateur

Article 8 – L'homologation du tournoi

Article 9 – Les avantages de l'homologation

- a) L'utilisation des logos 3x3
- b) Accompagnement
- c) La promotion de l'évènement
- d) Dotation

TITRE III- LES JOUEURS

Article 10 – Le lien fédéral

- a) La licence fédérale
- b) La licence contact 3x3
- c) Descriptif des licences contact 3x3

Article 11 – Les assurances

- a) Les garanties incluent dans le lien de licence
- b) Les garanties individuelles optionnelles

Article 12 – L’enregistrement et la vérification du titre de participation

Article 13 – Classement national et mondial

TITRE IV – LES EQUIPES

Article 14 – Composition

Article 15 – Engagement des équipes

Article 16 – Obligations des équipes

Article 17 – Remplacement des équipes

Article 18 – Remplacement d’un joueur d’une équipe

TITRE V – LES TOURNOIS CENTRAUX (Violet)

Article 19 – L’organisation d’un tournoi central

- a) La répartition géographique
- b) La candidature à l’organisation
- c) L’attribution de l’organisation
- d) **L’attribution de wild-card**

Article 20 – La fin du tournoi

CHAPITRE II – L’OPEN DE FRANCE

Titre I – Conditions de participation

Article 21 : les règles d’accession des équipes

Article 22 : Les points des joueurs

Article 23 : Place vacante

Titre II – Le déroulement de l’Open de France

Article 24 – Système de l’épreuve

Article 25 – Les concours

Article 26 – Les officiels

Article 27 – Prise en charge

Article 28 – Procédure d’urgence

CHAPITRE III - DIVERS

Titre I – LES SITES INTERNET

Titre II – SANCTIONS

Titre III – DOPAGE

Titre IV - LA COMMISSION FEDERALE 3x3

Article 29 – Composition

Article 30 – Rôle

Préambule

Le 3x3 est une forme de basket, dont la compétition est régie par la Fédération Française de Basket-Ball. Elle se pratique sous forme de tournois, classés dans deux pyramides distinctes nommées :

- 3x3 FFBB SUPERLEAGUE pour les 18 ans et +
- 3x3 FFBB JUNIORLEAGUE pour les U18

La saison de 3x3 se déroule du **1^{er} septembre au 31 août**.

CHAPITRE 1 – ORGANISATION DU 3x3

TITRE 1 – LES COMPETITIONS

La classification des tournois est faite en fonction de l'âge des participants et de la forme du tournoi. Elle est identifiée par la couleur attribuée au tournoi.

Article 1 – Age des joueurs

Les joueurs de 3x3 sont répartis dans 4 catégories d'âges

- U15
- U18
- +18
- +35

Les catégories

Les 4 catégories d'âge sont réparties dans deux compétitions

- 3x3 FFBB JUNIORLEAGUE
 - o U15 joueurs et joueuses de moins de 15 ans
 - o U18 joueurs et joueuses âgés de 15 ans à moins de 18 ans
- 3x3 FFBB SUPERLEAGUE pour les 18 ans et +
 - o +18 joueurs et joueuses de 18 ans révolus et plus
 - o +35 joueurs et joueuses de plus de 35 ans

Article 2 – Forme et couleur de tournoi

a) Le tournoi Isolé

C'est un tournoi organisé indépendamment et sans lien avec d'autres tournois.

Les couleurs attribuées à ce type de tournois par catégories sont :

- U15 et U18: Open blanc
- 18 + et +35 : tournoi vert

b) Le tournoi Qualificatif

C'est un tournoi organisé en réseau dans un ensemble de manifestations.

Un tournoi ne peut être qualificatif que pour un seul tournoi central.

Les couleurs attribuées à ce type de tournois par catégories sont :

- U15 et U18 : tournoi jaune
- +18 : tournoi bleu

Chaque organisateur d'un tournoi qualificatif contacte l'organisateur du Tournoi central pour déterminer le nombre d'équipe(s) qu'il qualifiera.

Il communiquera à l'organisateur du tournoi central, les coordonnées des joueurs des équipes qualifiées.

c) Le tournoi central

- Dans les catégories U15 et U18 :

C'est l'évènement final d'un ensemble de tournois Qualificatifs.

Un tournoi central est la finale de tournois Qualificatifs qui se sont déroulés dans un secteur géographique.

La couleur attribuée à ce type de tournoi : tournoi Vert.

Il n'y a pas de désignation par la Commission Fédérale 3x3 et leur nombre n'est pas limité.

Il s'agit du dernier échelon de tournois dans cette catégorie d'âge.

- Dans la catégorie des 18+ :

C'est l'évènement final d'un ensemble de tournois Qualificatifs.

Un tournoi central est la finale d'au moins 8 tournois Qualificatifs qui se sont déroulés dans un secteur géographique.

Le tournoi central (Open Violet) est lui-même qualificatif à l'Open de France selon les modalités prévues au chapitre II.

La couleur attribuée à ce type de tournoi : tournoi Violet.

d) L'Open de France

De couleur rouge, ce tournoi est la finale nationale des tournois 3x3 +18 hommes et femmes.

Se reporter au chapitre II des présents règlements.

e) Les tournois internationaux

La couleur de classification de ces tournois est noire.

f) Le classement des tournois multi-catégories

Un tournoi peut accueillir différentes catégories, son classement prendra en compte la forme du tournoi (Isolé, Qualificatif et / ou Central) et le niveau d'âge le plus élevé pour l'attribution de la couleur.

Article 3 – Le terrain de 3x3

Le 3x3 se joue de préférence à l'extérieur. Il est préconisé à l'organisateur de prévoir une salle de repli pour pallier à d'éventuelles intempéries météorologiques.

Les dimensions officielles d'un terrain de 3x3 sont 15m de large sur 11m de long.

Pour tous les critères relatifs au matériel et aux obligations notamment de sécurité, se reporter au cahier des charges de l'homologation.

Article 4 – Les animations et les concours

Les tournois de 3x3 doivent être une vitrine de différentes formes de pratique basket. A cet effet, des concours et animations peuvent être proposées par l'organisateur (concours de dunks, de tirs à 3 Pts, de lancers Francs...).

Article 5 – La billetterie

L'accès à un tournoi de 3x3 est gratuit.

Cependant, l'organisateur peut prévoir un droit d'entrée.

Article 6 – Droit d'image

L'organisateur veillera :

- à recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- à informer le public

si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

TITRE II – L'ORGANISATION DES TOURNOIS

Article 7 – L'organisateur

Toute structure sportive (Ligue Régionale, Comité Départemental, Club) ou non sportive (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'évènements, ...) peut demander à organiser un tournoi 3x3 sur le territoire national.

Article 8 - L'homologation du tournoi

La FFBB a en charge l'organisation et le développement de la pratique du 3x3 sur le territoire national. A cet effet, elle délègue l'organisation de l'ensemble de ces tournois, à l'exception de l'Open de France, à tout organisateur qui en fait la demande et répond à un certain nombre de conditions. L'homologation permet de reconnaître le tournoi et de l'intégrer dans le calendrier des compétitions.

L'organisateur doit constituer un dossier en fournissant les informations et pièces répondant aux règlements en vigueur. Les documents demandés sont les suivants :

- Accord écrit du Comité Départemental territorialement compétent (ou de la Ligue dans les cas où il n'existe pas de Comité)
- Plan de situation des différents terrains et aménagements logistiques du site choisi
- Engagement écrit de la présence d'une couverture médicale
- Horaires du tournoi - Prix et procédure retenue pour l'inscription - Liste des récompenses
- Assurance responsabilité civile de l'organisateur
- Le règlement sportif utilisé pendant le tournoi

L'organisateur renseignera :

- Le type du tournoi
- Les catégories
- L'équipement
- La vente de titre de participation
- L'encadrement
- ~~La formule du tournoi~~
- Les conditions de participation

L'organisateur s'engagera sur la véracité de la teneur des informations et documents fournis

L'organisateur joindra au dossier une attestation qu'il aura au préalable fait compléter et signer par le propriétaire de l'équipement utilisé durant le tournoi ou par son représentant. Ce document précisera

- Les noms, qualités et coordonnées du signataire
- L'autorisation d'utilisation et d'aménagement du site
- Les coordonnées complètes du site
- Un descriptif des types de buts de basket utilisés (fixation, déport)
- Une attestation de la conformité des installations mises à disposition pour la manifestation

Le dossier d'homologation doit être transmis au service en charge au plus près des délais précisés dans le cahier des charges.

La couleur du tournoi est attribuée par le service fédéral en charge de l'étude du dossier d'homologation. L'homologation confère un caractère officiel au tournoi : l'organisateur se voit ainsi attribuer le droit, par la Fédération délégataire, d'organiser en son nom une compétition ainsi que de vendre des titres de participation.

Après étude du dossier, le service « Pratiques Sportives » délivre à l'organisateur une autorisation d'organisation, **avec un numéro d'homologation**.
Sa décision n'est pas susceptible de recours.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement du tournoi ou de la totalité de l'homologation de la manifestation.

Article 9 : Les avantages de l'homologation

L'homologation d'un tournoi permet à l'organisateur de bénéficier de certains droits.

a) L'utilisation des Logos

L'homologation d'un tournoi donne le droit à l'organisateur d'utiliser exclusivement les logos fournis par la FFBB sur les différents supports de promotion de l'évènement (site internet, réseaux sociaux...).

La cession temporaire des logos 3x3 par la Fédération ne confère aucun droit de propriété à l'organisateur qui s'engage à les utiliser.

b) Accompagnement

L'organisateur aura accès à une aide technique et humaine dans l'utilisation du logiciel d'organisation de tournoi de la FIBA : EventMaker.

c) La promotion de l'évènement

L'organisateur pourra bénéficier des relais de communication de la Fédération pour promouvoir son évènement (site internet, réseaux sociaux)

Il recevra à cet effet un formulaire qu'il retournera après l'avoir complété et accompagné de tous documents susceptibles d'être publiés au service « Pratiques Sportives ».

Une affiche standard sera mise à la disposition de chaque organisateur de tournoi 3x3 homologué.

d) Dotation

L'homologation d'un tournoi de 3x3 est accompagnée d'une dotation en matériel qui est adressée à l'organisateur dans les jours suivants le traitement du dossier.

TITRE III – LES JOUEURS

Article 10 : Le lien fédéral

Les participants à un tournoi homologué (quel que soit le niveau) doivent obligatoirement être rattachés à la Fédération Française de Basket-ball.

Ils peuvent être détenteur d'une licence fédérale ou d'une licence contact 3x3.

a) La licence fédérale

Un licencié d'une association ou société sportive affiliée à la Fédération et titulaire d'une licence Joueur pour la saison en cours peut participer aux tournois 3x3 homologués jusqu'au 30 septembre de la saison suivante.

La licence doit être valide, c'est-à-dire que son titulaire ne peut pas être sous le coup d'une suspension prononcée par un organisme disciplinaire fédéral. Tout manquement pourra faire l'objet de l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

b) La licence contact 3x3

Toute personne, à l'exception d'un licencié FFBB sous le coup d'une suspension, peut obtenir une licence hors club (licence contact 3x3) à partir du site internet www.basket3x3.com soit à titre individuel soit directement auprès de l'organisateur.

Son coût est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale de la FFBB (se reporter aux dispositions financières) :

- Tournoi 3x3 (33T) (vente exclusive auprès des organisateurs de tournois)
- Eté 3x3 (33E)
- Saison 3x3 (33)

Ces titres de participation permettent la participation à des compétitions qui donnent lieu à l'attribution d'un titre.

Ils nécessitent la production d'un certificat médical de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique compétitive d'une activité physique et sportive.

c) Descriptif des licences contact 3x3

Il existe 3 types de licence contact 3x3

- 33T – Licence avec assurance responsabilité civile et individuelle accident en option – Durée : un tournoi – vente exclusive auprès des organisateurs de tournois homologués
- 33 E – Licence avec assurance responsabilité civile et individuelle accident en option – Durée 1^{er} juin /31 août – Vente sur internet ou auprès des organisateurs de tournois 3x3 homologués
- 33 – Licence avec assurance responsabilité civile et individuelle accident en option – Durée 1^{er} septembre / 31 août – Vente sur internet ou auprès des organisateurs de tournois 3x3 homologués

Article 11 : Les assurances

a) Les garanties incluent dans le lien de licence

La personne titulaire d'une licence Joueur dans un club continue de bénéficier des garanties minimales de responsabilité civile incluent dans sa licence.

Ces garanties couvrent également le titulaire d'une licence contact 3x3 selon les modalités définies dans le contrat d'assureur négocié par la FFBB et présentées au moment de l'achat du titre.

b) Les garanties individuelles optionnelles

La personne titulaire d'une licence Joueur dans un club continue également de bénéficier des garanties optionnelles (option A, B ou C) auxquelles elle aurait éventuellement souscrit au moment de son adhésion. Elle peut modifier son option.

La FFBB et l'organisateur proposent au moment de l'achat du titre de participation (licence contact 3x3) la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident.

Il est rappelé à toute fin utile l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages causés à soi-même par la pratique du basket.

Article 12 : L'enregistrement et la vérification du titre de participation

L'organisateur du tournoi homologué met en œuvre la vérification et/ou la délivrance de la licence Contact 3x3 au nom de la FFBB.

A cet effet, dès l'homologation, l'organisateur reçoit par courrier électronique puis par courrier un code d'accès personnel et non cessible.

Il pourra ainsi vérifier la validité de la licence ou du titre de participation du joueur via la plateforme dédiée à cet effet sur le site de la Fédération.

Lors de la délivrance de la licence, l'organisateur doit s'assurer et demander copie des éléments permettant de justifier de l'identité, de l'âge, de son aptitude à jouer en fournissant un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du basket-ball de moins de 3 mois valable pour 1 année.

L'organisateur dispose du formulaire assurance à faire signer par l'intéressé même s'il ne souscrit pas à l'Individuelle Accident après en avoir été préalablement informé (sur le site www.basket3x3.com).

Article 13 : Classement national et mondial

La FFBB et la FIBA mettent à la disposition de chaque joueur de 3x3 la possibilité d'enregistrer toute participation à un tournoi homologué.

Les joueurs ont individuellement intérêt à créer et valider leur profil sur le site www.3x3planet.com afin d'enregistrer leurs résultats, et cumuler ainsi des points.

Les meilleurs joueurs masculins et féminins pourraient ainsi être invités sur des tournois internationaux.

TITRE IV – LES EQUIPES

Article 14 : Composition

Une équipe de 3x3 est composée de 3 ou 4 joueurs maximum.

Elle est autonome et n'a pas de coach.

La mixité est autorisée.

L'organisateur peut en outre prévoir des tournois mixtes spécifiques.

Article 15 : Engagement des équipes

Les équipes peuvent participer à un tournoi :

- Sur qualification intervenue lors d'un tournoi précédent
- Sur invitation par les organisateurs
- Sur inscription, en fonction du nombre déterminé ou non par l'organisateur

Chaque organisateur est libre d'imposer ou non, un nombre minimal ou maximal d'équipes à engager pour son tournoi.

L'organisateur peut subordonner l'engagement de l'équipe à son tournoi au versement d'un droit financier librement déterminé.

Article 16 : Obligations des équipes

Les équipes participant à un tournoi 3x3 s'engagent à respecter les présents règlements, les règlements sportifs du 3x3. Elles s'engagent à jouer dans un esprit de fair-play.

Si l'organisateur a prévu un équipement, les équipes sont tenues de l'utiliser pendant la manifestation.

Le non-respect par une équipe des obligations prévues par les règlements 3x3 et celles prévues par l'organisateur entraîne le déclassement de l'équipe. Elle pourra être exclue du tournoi en cas de violation manifeste de l'esprit 3x3.

Article 17 : Remplacement d'une équipe

Chaque organisateur peut décider de pourvoir au remplacement d'une équipe ayant déclarée forfait. Dans le cas où l'équipe était engagée dans un tournoi en réseau, elle sera disqualifiée de l'ensemble du tournoi.

Article 18 : Remplacement d'un joueur d'une équipe

En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe engagée dans un tournoi, l'organisateur est libre d'accepter ou non son remplacement.

TITRE V – LES TOURNOIS CENTRAUX

Article 19 – L'organisation d'un tournoi central (Violet)

Les tournois CENTRAUX sont qualificatifs à l'Open de France. A cet effet, l'attribution de son organisation est soumise à des règles particulières qui se cumulent avec la demande d'homologation.

a) La répartition géographique

Les 16 tournois CENTRAUX sont répartis géographiquement selon les modalités suivantes :

- 12 tournois CENTRAUX en France Métropolitaine (1 par région administrative, la Corse étant rattachée à Provence Côte d'Azur)
- 1 tournoi pour la zone Caraïbes
- 1 tournoi pour la zone Océan Indien
- 1 tournoi pour la Fédération Française de Sport Universitaire

En outre, un tournoi central est attribué à la ville organisatrice de l'Open de France.

La Commission Fédérale de 3x3 se réserve le droit, en fonction des candidatures présentées ou en l'absence de candidature dans une ou plusieurs régions, de modifier cette répartition géographique.

b) La candidature à l'organisation

Tout organisateur qui souhaiterait organiser un tournoi central doit remplir un dossier d'inscription. Un droit financier de mille euros (1 000,00 €) doit être joint à la candidature.

Les dossiers d'inscription doivent être retournés avant le 31 décembre à la Commission Fédérale de 3x3 qui déterminera le calendrier de la saison au mois de janvier / février après avoir examiné les candidatures.

c) L'attribution de l'organisation

La Commission Fédérale de 3x3 attribue annuellement les tournois CENTRAUX.

Les organisateurs retenus seront tenus de constituer un dossier d'homologation complet au moins 2 mois avant la date de l'évènement.

Tout organisateur s'engage à :

- Veiller à ce que chaque joueur ait un profil validé sur le site www.3x3planet.com ;
- Utiliser l'Eventmaker pour la gestion du tournoi et l'attribution de points aux joueurs ;
- Respecter les partenariats négociés par la FFBB en utilisant les supports de communication qui pourront lui être fournis.

d) L'attribution de wild-card

Les organisateurs des tournois CENTRAUX auront possibilité d'inviter des équipes locales Hommes et/ Femmes) ; tout en préservant la place des tournois qualificatifs.

A cette fin, ils devront respecter les dispositions suivantes :

- Limitation à deux (2) wild-card par tournoi central ;
- Une même équipe ou un même joueur ne pourra bénéficier que d'une wild-card sur l'ensemble des tournois centraux au cours d'une même saison.

Article 20 : La fin du tournoi

A l'issue du tournoi, l'organisateur s'engage :

- A communiquer les résultats via le formulaire « résultats » adressé par le service « Pratiques Sportives » ;
- A verser à la FFBB le montant indiqué sur le document comptable récapitulatif de la vente de licence ;
- A communiquer les différents documents en sa possession sur la demande de la FFBB ;
- A retourner, le cas échéant, les supports de communication mis à disposition.

CHAPITRE II – L'OPEN DE FRANCE

L'Open de France est un tournoi organisé exclusivement par la Fédération. L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

Dans la catégorie masculine, ce tournoi est qualificatif au Master Européen, lequel qualifie au Master Mondial puis au All Star Game.

L'Open de France est attribuée annuellement sur candidature selon un cahier des charges à disposition au Pôle Marque, service France Basket Organisation (FBO).

TITRE I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 21 : Les règles d'accession des équipes

Sont qualifiées à l'Open de France les équipes masculines et féminines vainqueurs de chaque tournoi central (soit 16 équipes masculines et 16 équipes féminines).

Article 22 : Les points des joueurs

Les joueurs doivent avoir un profil actif (inscription + validation) sur la plateforme FIBA www.3x3planet.com.

Ils sont tenus d'avoir participé à au moins deux tournois (1 tournoi qualificatif + 1 tournoi central).

En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe, la Commission Fédérale de 3x3 pourra accepter le changement d'un des joueurs qui répondra aux conditions de qualification (licence, nombre de tournois, ...).

Article 23 : Place vacante

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes, la Commission Fédérale de 3x3 pourvoit au remplacement de celle-ci en invitant une équipe selon des critères relatifs au niveau de jeu.

Sa décision n'est pas susceptible de recours.

TITRE II – LE DEROULEMENT DE L'OPEN DE FRANCE

Article 24 : Système de l'épreuve

La gestion sportive du tournoi est faite par l'Eventmaker

Catégories hommes et femmes :

- Tour préliminaire
Les équipes sont réparties en 4 poules de quatre équipes.
2 équipes par poules sont qualifiées pour les 1/8 de finales
- Play off : matchs à élimination directes jusqu'à désignation de l'équipe vainqueurs

Catégorie Mixte : les équipes sont composées à la fin du tour préliminaire hommes et femmes. Seuls les joueurs et joueuses non qualifiées aux play off avec leurs équipes respectives peuvent s'inscrire.

La compétition mixte s'adresse à 8 équipes.

- Match à élimination directe jusqu'à désignation de l'équipe vainqueur

Article 25 : Les concours

3 concours sont organisés pendant l'Open de France :

- Le concours de dunk (hommes)
- Le parcours dextérité (femmes)
- Le concours de tirs à 3pts (mixte)

Article 26 : Les officiels

La FFBB désigne les officiels.

Ceux-ci doivent avoir évolué au niveau championnat de France ou régional pour participer à une formation d'officiel 3x3.

Article 27 : Prise en charge

La FFBB prend à sa charge les frais afférents :

- 2 nuits d'hébergement à partir de la veille de l'Open
- Les repas
- Les frais de déplacement (1 véhicule par équipe sur le barème de remboursement des frais kilométriques)

Article 28 : Procédure d'urgence

Pour toute réclamation concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipes sur l'Open de France, la procédure d'urgence suivante est mise en place :

1. Délai de dépôt : la réclamation devra être déposée au plus tard la veille de l'Open de France avant 22h00 ;
2. Modalités de dépôt : la réclamation devra être faite par écrit (courriel ou courrier) et remis en mains propres contre décharge au responsable de l'organisation ;
3. Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la Commission Fédérale 3x3 ;
4. Examen de la réclamation : la réunion aura lieu sur place et sans délai ;
5. Décision : la décision de la Commission Fédérale 3x3 sera notifiée à l'issue de la réunion et remise en mains propres contre décharge.

Cette décision sera insusceptible de recours interne.

CHAPITRE III - DIVERS

TITRE I – LES SITES INTERNET

Le 3x3 est une forme de pratique innovante. La partie centrale de sa gestion est réalisée à partir de sites internet :

- www.ffbb.com

Informations – Liste de tournois – Vérification des licenciés 5x5 FFBB – Photos – Vidéos

- www.basket3x3.com

Liste des tournois – règlement de jeu (3 niveaux)

- o Joueurs

Achat de licence 3x3

- o Organismes

Cahier des charges tournois 3x3 – Dossier d'homologation - vente de licence 3x3 – documents de gestion de tournoi – tutoriel Eventmaker (en français)

- www.3x3planet.com

Profil joueur – liste de tournois se déroulant sur le territoire national et à l'étranger – Classement individuels national et international

TITRE II – SANCTIONS

L'organisateur d'un tournoi, les superviseurs et/ou arbitres sont décisionnaires des sanctions données à un ou des comportements antisportifs, déplacés lors de la manifestation.

Les sanctions peuvent aller de l'exclusion d'un joueur et/ou d'une équipe sur un match ou sur l'ensemble du tournoi.

De plus, la FFBB pourra prononcer des sanctions à l'encontre de ses licenciés ~~de ses licenciés~~ et participants aux tournois en application du règlement disciplinaire de la fédération.

TITRE III – DOPAGE

Tous les licenciés de la fédération et les joueurs titulaires d'une licence 3x3 sont tenus de respecter les dispositions législatives du code du sport notamment celles contenues au titre II du livre 2 du code du sport relative à la lutte contre le dopage ainsi que le règlement disciplinaire antidopage de la FFBB.

TITRE IV – LA COMMISSION FEDERALE 3x3

Article 29 – Composition

- 1 président ;
- 3 vice-présidents ;
- Au moins 5 délégués ;
- Des experts.

Article 30 – Rôle

Elle est une des commissions du Pôle Territoires ~~Territoires~~ **Compétitions & Pratiques Sportives**.

Elle est en charge du développement du 3x3 sur l'ensemble des territoires français (excepté les Equipes de France 3x3 gérée par le Pôle Haut Niveau).

La commission Fédérale 3x3 définit les axes de développement et de diversification du 3x3, tant au niveau de l'organisation, que des publics, de l'organisation, de la gestion des compétitions, du matériel spécifique du 3x3...

Elle attribue l'organisation des tournois CENTRAUX et définit annuellement le calendrier de compétition.